

**CABINET & DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

Affaire suivie par : Cécile Fournier et Benoît Lavalley

Courriel : [cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr](mailto:cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr) / [benoit.lavalley@saint-lo-agglo.fr](mailto:benoit.lavalley@saint-lo-agglo.fr)

Destinataires : conseillers communautaires et maires des communes du territoire de Saint-Lô Agglo

Date : 24.03.2020

## NOTE

# Saint-Lô Agglo\_Covid-19\_ Informations PLAN DE CONTINUITÉ DES SERVICES, ÉLECTIONS, RELAIS D'INFORMATIONS



### SOMMAIRE

Page 2	Mot de Gilles Quinquenel, Président de Saint-Lô Agglo
Page 2	Saint-Lô Agglo : le plan de continuité des services
Page 5	Élections communautaires : ce que dit la loi d'urgence Covid-19
Page 6	À faire/ À savoir
Page 8	Kit d'informations : ce qu'il contient
Page 9	Rappel des bonnes pratiques

«

*Au regard de la crise sanitaire profonde que notre pays – et bien d'autres - traversent actuellement, le temps et les priorités sont à la mobilisation totale des élus en place et des agents pour garantir une continuité de service public minimal qui s'impose dans le cadre du plan d'urgence sanitaire en cours, et ce, pour une durée qui sera, c'est certain, prolongée.*

*Je me réjouis des annonces sur le report des élections communautaires. Il est justifié et légitime que le gouvernement donne sa confiance pleine et entière pour gérer cette crise aux élus qui, depuis 6 ans et jusqu'à ce jour, assument pleinement leur responsabilité d'élus de la République.*

*Je confirme que toute notre énergie d'élu doit être consacrée à la protection sanitaire des hommes et des femmes de notre territoire, au soutien à nos entreprises, à leur dirigeant et leurs salariés.*

*Je remercie tout particulièrement les professionnels de santé qui méritent aujourd'hui toute notre attention. Je remercie les maires dont le rôle est essentiel dans la proximité vis-à-vis des personnes âgées, isolées.*

***Mais je tiens également à saluer nos agents mobilisés quotidiennement pour continuer à assurer les services minimums aux usagers – qu'ils soient en télétravail ou sur le terrain : rippers, agents d'accueil, agents du FJT, agents des crèches ouvertes aux enfants de personnels de santé, personnel administratif, etc.***

*La priorité de tous doit être tournée vers l'humanité.*

**Gilles Quinquenel**  
**Président de Saint-Lô Agglo**

»

## SAINT-LÔ AGGLO : LE PLAN DE CONTINUITÉ DES SERVICES

**UNE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE ET LA GESTION DU COURRIER** sont maintenues au siège de Saint-Lô Agglo

02.14.29.00.00 – [contact@saint-lo-agglo.fr](mailto:contact@saint-lo-agglo.fr)

### **COLLECTE DES DÉCHETS**

#### **1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (bacs bruns)**

- La collecte des ordures ménagères (bacs bruns) est ASSURÉE
- Les horaires de collecte sont variables – il convient de faire passer le message de **sortir le conteneur la veille au soir**
- Des changements pourraient intervenir : information au jour le jour sur [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr)

#### **2. COLLECTE DES PAPIERS (sacs bleus) ET DÉCHETS VERTS**

- Suspension de la collecte des papiers et déchets verts

#### **3. COLLECTE DES EMBALLAGES (sacs jaunes et points d'apport volontaire)**

- L'activité du centre de tri étant arrêtée, la collecte des emballages (porte à porte et colonnes) n'est plus effectuée
- Il est demandé à chacun d'adopter un comportement responsable en stockant autant que possible les déchets d'emballage chez soi et en veillant à ne pas faire de dépôts sauvages devant les colonnes et points d'apport volontaire.

- Une affiche de sensibilisation est à votre disposition dans le KIT D'INFORMATIONS pour apposer dans les points d'apport volontaire
- 4. COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE**
- La collecte est assurée dans les colonnes d'apport volontaire du verre
- 5. FERMETURE DES DÉCHÈTERIES**

**Pour rappel : les déplacements en déchèteries ou aux colonnes de tri ne font pas parties des déplacements autorisés en période de confinement.**

## FOURRIÈRE ANIMALE

En cette période de crise sanitaire et de confinement, **Saint-Lô Agglo n'est plus en mesure d'assurer la prise en charge des animaux errants avec sa fourrière animale.**

Il n'est en effet plus possible aujourd'hui de suivre le protocole en place (auscultation par un vétérinaire, recherche des propriétaires, désinfection des box, soins, accueil de chiens auprès de refuges tels ceux de la SPA ...). Le fonctionnement de la fourrière – dans ces conditions – ne peut plus être assuré.

## TRANSPORTS SLAM

Depuis le 18 mars, les bus urbain **SLAM<sub>Bus</sub>** circulent avec des **horaires réduits**. Il n'y a plus de vente de titres à bord des bus et la montée et la descente doivent se faire par la porte arrière.

- **LIGNE A :**
  - Direction Agglo21 : toutes les 30 minutes de 6h25 à 8h25 puis à 13h25, 14h25, 17h25 et 18h25
  - Direction Villechien : toutes les 30 minutes de 6h24 à 8h24 puis à 13h24, 14h24, 17h24 et 18h24
- **LIGNE B :**
  - Direction St Georges : toutes les 30 minutes de 6h32 à 8h32 puis à 13h32, 14h32, 17h32 et 18h32
  - Direction Conseil dép. : toutes les 30 minutes de 6h31 à 8h31 puis à 13h31, 14h31, 17h31 et 18h31
- **LIGNE C :**
  - Direction C. Aquatique : toutes les 30 minutes de 6h30 à 8h30 puis à 13h30, 14h30, 17h30 et 18h30
  - Direction La Madeleine : toutes les 30 minutes de 6h30 à 8h30 puis à 13h30, 14h30, 17h30 et 18h30
- **Les lignes N et S seront suspendues jusqu'à nouvel ordre.**

**Le service transport à la demande SLAM<sub>Transport à la demande</sub> est suspendu sauf pour les personnes à mobilité réduite.**

Les rechargements de titres sont possibles via l'application <https://saintloagglo.monbus.mobi> mais uniquement pour les personnes titulaires d'une carte Cité et ayant déjà le module transport dessus. Deux dépositaires exerçant le métier de buralistes sont encore ouverts.

## ACCUEIL DES ENFANTS DU PERSONNEL SOIGNANT ET DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

### > 2 structures dédiées pour les enfants de 0-3 ans :

- la crèche d'Agneaux (10 enfants max) > Place de l'avenir, 50180 AGNEAUX  
*si la crèche d'Agneaux est complète,*
- le centre Nelson Mandela (10 enfants max) > 99, rue John Kennedy, 50000 SAINT-LÔ

### > 2 accueils de loisirs dédiés pour les enfants de 3-16 ans :

- ACM Agneaux (10 enfants max) > Place de l'Avenir – 50180 AGNEAUX  
*si l'ACM d'Agneaux est complet,*

- l'Accueil de loisirs Calmette et Guérin sera immédiatement ouvert (10 enfants max) > 111, rue des Charmilles – 50000 SAINT-LÔ

**Horaires d'ouverture :** Du lundi au vendredi, de 06h00 à 21h30 + restauration

Cette organisation est susceptible d'évolution pour tenir compte des besoins constatés y compris le week-end

**Les inscriptions peuvent être effectuées :**

- sur le site internet rubrique "Mes démarches en ligne"
- directement sur la plateforme à l'adresse suivante : [Mes démarches en ligne](#) rubrique "Espace Famille"
- Par téléphone :
  - > Crèche : 07 62 05 04 57 ou 07 62 05 03 12 (du lundi au vendredi de 7h à 20h et le dimanche de 18h à 20h)
  - > Accueil de loisirs : 07 85 68 47 66 (du lundi au vendredi de 7h à 20h) ou 06 82 40 76 18 (le dimanche de 18h à 20h)

**Quels documents présenter ?**

- > 1 attestation sur l'honneur
- > 1 justification de situation professionnelle
- > 1 fiche d'inscription administrative (à remplir sur place ou à télécharger)

## **LE FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS ESPACE RABELAIS – LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTS MICHEL LELANDAIS**

Dans la mesure du possible, les jeunes ont été incités à retourner chez eux. Il demeure une quarantaine de jeunes pour lesquels le service est assuré. La résidence étudiants Michel Lelandais accueille une quinzaine de jeunes adultes.

## **L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME**

La mise en place du télétravail permet la poursuite de l'instruction des dossiers d'urbanisme (autorisation de travaux, permis de construire...). Contacts habituels par courriel sans possibilité de rencontrer les instructeurs des droits des sols.

## **LA DIRECTION DES FINANCES**

La direction des finances de Saint-Lô Agglo est en mode « télétravail » afin de suivre au plus près le paiement des factures et ne pas engranger trop de retard vis-à-vis de nos prestataires et entreprises.

## **LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Les agents sont pleinement mobilisés pour permettre à un maximum d'agents de pouvoir travailler à distance.

**Saint-Lô Agglo a mis en place le TÉLÉTRAVAIL afin de pouvoir maintenir à minima une activité dans chacune de ses directions :**

- La direction de l'eau et l'assainissement
- Le service des marchés publics
- La direction de la communication
- La direction des bâtiments communautaires
- La direction des ressources humaines
- La direction des sports
- La direction de la petite enfance
- La direction de l'enfance jeunesse
- La direction du développement économique
- Etc...

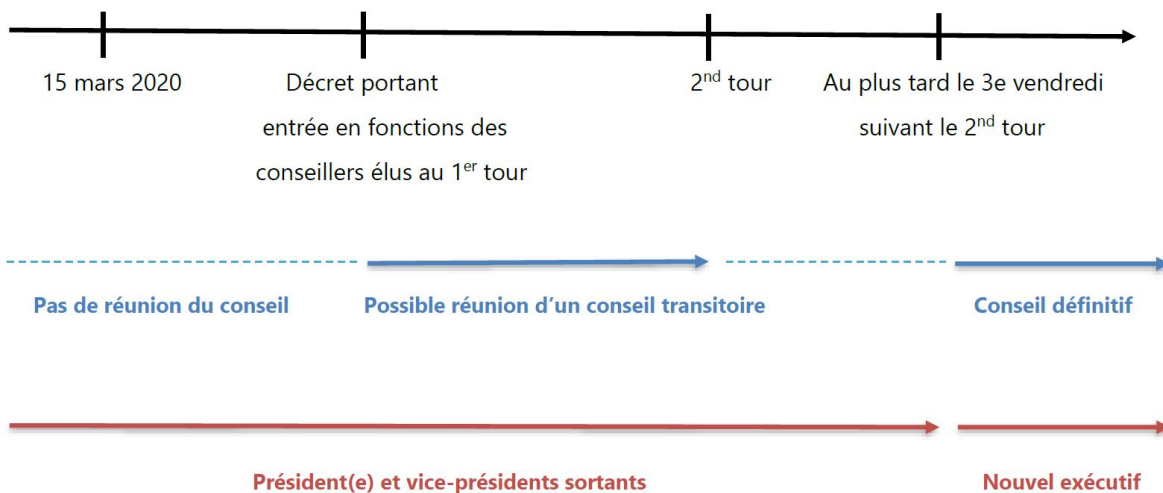
# ÉLECTIONS COMMUNAUTAIRES : CE QUE DIT LA LOI D'URGENCE Covid-19

## POUR LES COMMUNES

- Le mandat des élus municipaux et communautaires élus dès le 1<sup>er</sup> tour au 15 mars dernier n'est pas remis en cause
- Le 2<sup>nd</sup> tour est reporté au plus tard en juin 2020 – cette date sera définie par décret au plus tard le 27 mai 2020 (si la situation sanitaire en permet la tenue)
- Leur entrée en fonction se fera à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin. Dans l'attente, **les conseillers municipaux en exercice avant le 1<sup>er</sup> tour conservent leur mandat** – ainsi que leur mandat de conseiller communautaire.
- **Ils doivent être en copie de toutes les décisions prises d'ici l'installation du conseil municipal**
- Dans les communes de moins de 1000 hab. pour lesquelles le conseil municipal n'a pas été entièrement recomposé, l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au 1<sup>er</sup> tour se fera après la tenue du 2<sup>nd</sup> tour

## POUR L'AGGLO

- **L'installation du conseil communautaire devra se tenir au plus tard le 3<sup>ème</sup> vendredi suivant le 2<sup>nd</sup> tour des élections municipales**
- **Le président et les vice-présidents en exercice à ce jour sont maintenus dans leur fonction**
- Ils continuent de bénéficier des délégations de pouvoir accordées par le conseil communautaire



Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons des indications complémentaires.

## À FAIRE – À SAVOIR

### AIDE À L'HÔPITAL MÉMORIAL DE SAINT-LÔ

Le centre hospitalier est à la recherche de :



- Masques
- Charlottes / lunettes de protection
- Solution hydroalcoolique
- Gants
- Flacons vides

#### **À FAIRE**

**Dans le cadre du 1<sup>er</sup> tour des élections, il vous reste sans doute du stock.**

**Si vous disposez de ces ressources, nous vous invitons à les déposer au magasin de l'Hôpital.**

**Contact du responsable logistique en cas de besoin : Loïc Bertier**

**[loic.bertier@ch-stlo.fr](mailto:loic.bertier@ch-stlo.fr) – 02 33 06 74 06**

### SUSPENSION COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES EMBALLAGES



**Les déplacements vers les conteneurs de tri ne font pas partie des déplacements autorisés dans le cadre des consignes de confinement.**

Le Point Fort Environnement et Saint-Lô Agglo appellent les habitants au civisme et à l'adoption de comportements responsables, en stockant autant que possible, leurs déchets d'emballages et de papier à leur domicile.

Vous trouverez une affiche dans le **KIT D'INFORMATIONS** joint à apposer sur les colonnes d'apport volontaires pour sensibiliser les usagers.

Cependant, pour des raisons de salubrité, nous vous remercions néanmoins de signaler les conteneurs qui pourraient déborder afin que nous procédions à leur collecte, à titre dérogatoire.

#### **À FAIRE**

**1/ Apposer l'affiche sur les colonnes d'apport volontaire d'emballage**

**2/ Faire le tour des conteneurs de votre commune et faire remonter au Point Fort environnement (copie Saint-Lô Agglo) les conteneurs qui sont pleins.**

**[contact@smfp50.fr](mailto:contact@smfp50.fr) / [direction.cvd@saint-lo-agglo.fr](mailto:direction.cvd@saint-lo-agglo.fr)**

**3/ Faire remonter à Saint-Lô Agglo toute photo de dépôts sauvages afin de sensibiliser les usagers – photo à l'appui – sur les bons gestes à adopter.**

## **INFORMATION POUR LES ENTREPRISES DE VOS COMMUNES**

Dans le cadre de l'épidémie du Coronavirus Covid-19, et suite aux allocutions successives du Président de la République et du Gouvernement, de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes ou voient leur niveau d'activité baisser de façon conséquente.

Face à ces difficultés vous serez peut-être interrogés par les entreprises de votre commune en recherche d'un accompagnement et de conseils pour opter pour la solution la plus adaptée à leur situation.

À cet effet, nous vous rappelons que localement la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et la Chambre d'Agriculture sont pleinement compétentes pour effectuer cette mission d'accompagnement de nos chefs d'entreprises.

Les accueils de ces trois structures étant fermés au public, vous trouverez ci-dessous les numéros de téléphone pour joindre les différents services compétents.

Vous pouvez également conseiller aux chefs d'entreprises de prendre contact directement avec leur cabinet comptable pour **la mise en place des mesures d'activité partielle et de report de charges**.

**La Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie** => pour les commerces et toutes les entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés (titulaire d'un N° de RCS)



- Formalités entreprises 02 33 91 33 81
- Création-reprise 02 33 91 33 57
- Appui aux entreprises 02 33 64 68 04

Les informations actualisées seront également diffusées via leur site : <https://www.ouestnormandie.cci.fr/le-coronavirus-covid-19-et-lentreprise>

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche** => pour les artisans enregistrés au Registre des Métiers (titulaire d'un N° de RM). Sont notamment ressortissants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat les activités suivantes : boulangerie, boucherie, fleuriste, coiffure, cordonnerie, maçonnerie, menuiserie, etc...



- 02.33.76.62.71 ou 02.33.76.62.90 ou 02.33.76.62.84
- [contactcma@artisanat50.fr](mailto:contactcma@artisanat50.fr)

Les informations actualisées seront également diffusées via leur site : <https://www.artisanat50.fr/Services-en-ligne/Actualites/COVID-19>

**La Chambre d'Agriculture de la Manche** => pour les agriculteurs :



- Privilégier l'appel sur le portable des correspondants habituels
- à défaut, prendre contact avec l'antenne de Coutances : 02.33.19.02.60

Les informations actualisées seront également diffusées via leur site :

<https://mb.normandie-chambres-agriculture.fr/t.htm?u=/e/3/29710/8395/671901/r16ejvgemffvmphaeijqzhoaezozguzzapvhu/r.aspx>

Nous vous invitons également à **consulter la page de Saint-Lô Agglo dédiée aux entreprises pendant cette période de crise Covid-19**. Cette page web est mise à jour et contient des documents ressources :

**[PAGE SPÉCIALE ENTREPRISES COVID19](#)** <- cliquez ici

## KIT D'INFORMATIONS : CE QU'IL CONTIENT

1. **Affiche consignes collecte des déchets** -> à afficher en mairies, sur vos panneaux d'information, dans les commerces encore ouverts, à transmettre à vos conseillers municipaux et agents territoriaux
2. **Affiche sur les points de collecte d'apport volontaire** -> à afficher sur les colonnes de tri (signature du maire si vous le souhaitez)
3. **Note synthétique de l'ADCF sur la loi d'urgence Covid-19** -> expliquant les dispositions spécifiques relatives aux mandats municipaux et intercommunaux
4. **Document du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales** -> la loi d'urgence pour faire face au Covid-19
5. **Préfecture de la Manche** : recommandations relatives à la continuité des services publics
6. **Article des Echos** : la collecte des déchets s'adapte en période de confinement
7. **Gestion des services publics locaux et des ressources humaines** : note de la fédération nationale des centres de gestion et schéma sur la situation administrative des agents

Pour rappel, une information mise à jour quotidiennement est disponible sur :

[www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr)

sur les réseaux sociaux de Saint-Lô Agglo :



## RAPPEL DES BONNES PRATIQUES



COVID-19

**CORONAVIRUS,  
POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**

 **Se laver très régulièrement  
les mains**

 **Tousser ou éternuer  
dans son coude**

 **Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter**

 **SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable**

 Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)